LE BULLETIN

DU

SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE

RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS

n°15 – Automne 2026

DOSSIER : incendies de Gironde 2026

Le coin des Pros : Bilan de la saison

Création de l'Observatoire des Menaces

Frelon asiatique : La nasse coréenne

Publication des actualités syndicales et apicoles à destination des adhérents du Syndicat Apicole de la Gironde

Photo de couverture : Incendie de Gironde 2026 dans le secteur Croix d'Hins - Jérôme Cameleyre

Le Bulletin
N°15 – Automne 2026

Syndicat Apicole de la Gironde
Rucher Ecole des Sources et du Parc Bordelais

Conseil d'Administration

Bureau du Syndicat Apicole de la Gironde

Président : Pierre VERGER
Vice-président : Serge BONIFACE
Vice-président : Jérôme CAMELEYRE
Vice-président : Valérie DUPONT
Secrétaire : Patrick ARCHAT
Secrétaire adjointe : Anna VINCENT
Trésorière : Dominique BONIFACE
Trésorière adjointe : Michelle SAUNIER
Administrateur du numérique : Stéphane THERON

Bureau du Rucher école des Sources

Présidente : Valérie DUPONT
Vice-président : Pierre VERGER
Secrétaire : Pascale URRUTIGOYTI
Secrétaire adjointe : Anna VINCENT
Trésorière : Michelle SAUNIER
Trésorière adjointe : Dominique BONIFACE
Coordonnatrice pédagogique : Valérie DUPONT
Coordonnateur des ruchers : Stéphane THERON

Administrateurs : Clément BLANCHET, Catherine BARREAUD, Baptiste COUTANCEAU, Bernard DOKHELAR, Emile ESPUNA, Yves GUILLEMAUT, Patrick HERRAN, Jean-Michel LAROCHE, Sylvie LESTRADE, Alexandra RINAUDO, Alain TREGAN, Jean-Yves TROUILHE.
Membres cooptés : Patrick ARCHAT, Pascale URRUTIGOYTI, Geoffroy PUEL
Membres d'honneur : Pierre DUCOUT, Wolfgang STELLER

Comité de rédaction

Les membres du Conseil d'Administration du SAG ont contribué à l'élaboration et à la relecture de ce dernier numéro du Bulletin du SAG pour l'année 2026. Le prochain numéro d'hiver est prévu aux alentours de :

- Janvier 2027

Vous souhaitez contacter le comité de rédaction, vous avez des remarques sur un article paru, vous avez un article ou des thèmes à nous proposer ? Envoyez-nous un message sur l'adresse email contact@sag33.com

Sommaire de ce numéro

- Informations syndicales
- Le coin des Pros
- La flore de Gironde
- L'Observatoire des Menaces
- Incendies de Gironde 2026
- TUTO : La nasse Coréenne
- Réseau des cueilleurs 2026
- Vous avez la parole

Agenda du CA

Si vous souhaitez que des sujets soient traités par le Conseil d'Administration du SAG et du Rucher école, vous avez la possibilité de nous faire parvenir vos questions que nous pourrons inscrire à l'ordre du jour après évaluation de leur intérêt général. Le calendrier prévisionnel des CA pour l'année 2026 est le suivant :

- Samedi 10 octobre 2026
- Samedi 14 novembre 2026
- Samedi 12 décembre 2026
- AG du SAG le samedi 23 janvier 2027

Nous contacter

www.sag33.com
@rucher_ecole
132, chemin des sources
33610 CESTAS
contact@sag33.com
Chaîne YouTube en cours

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

Il y a trois mois, dans ces mêmes colonnes, je me réjouissais d'une saison d'abondance et je souhaitais que la chaleur précoce « *ne grille pas trop vite les ressources nécessaires à nos abeilles* ». Nous savons maintenant ce qu'il en a été.

Les incendies de juillet ont brûlé des ruchers girondins, et aussi la forêt autour de ceux qui n'ont pas brûlé. Le SAG a fait ce qu'un syndicat doit faire et que personne ne fera à sa place, il a compté :

- 82 d'entre vous ont répondu au recensement,
- 19 déclarent un rucher en zone touchée,
- 8 ont perdu des colonies
- 310 colonies touchées au total, pour un préjudice qui dépasse les 100k euros pour les seuls adhérents du SAG

Je n'en retiens ici qu'une chose, et je vous demande de la retenir avec moi. Quand nous les avons contactés, 4 des 8 sinistrés n'avaient pas déclaré leur sinistre et deux ignoraient qu'ils étaient couverts. Or l'assurance apicole ne s'achète pas au guichet d'une agence : elle passe via le SAG par votre adhésion à l'UNAF ou au SNA, qui portent les contrats de groupe et font le lien avec l'assureur Groupama. Adhérer à une fédération nationale n'est pas une cotisation de plus : c'est ce qui sépare un sinistre indemnisé d'un sinistre subi.

Merci a celles et ceux qui ont répondu, y compris — et je le dis exprès — a celles et ceux qui n'avaient rien perdu et qui ont pris le temps de nous le dire. Ce sont ces réponses qui permettent désormais la mise en œuvre effective d'une chaine de solidarité entre les adhérents du SAG. Je tiens également à remercier l'équipe du GDSA sous l'impulsion d'Hugo Lefer qui a également pris le sujet à bras le corps.

Deux rappels, pour finir. Il n'est pas tout à fait trop tard : vous trouverez dans ce numéro ce qui reste jouable début octobre sur une colonie légère en préparation d'hivernage. Et la déclaration annuelle de ruches est ouverte jusqu'au 31 décembre : elle est obligatoire et prend dix minutes, et je viens de passer deux mois a mesurer ce qu'elle vaut — sans elle, un apiculteur sinistré ne sera pas indemnisé.

Bonne fin de saison a toutes et a tous, et bon hivernage.

Pierre VERGER.

VERS UNE DÉCLARATION DE RUCHERS PAR POINT GPS

Lors d'une réunion tenue en juillet avec les services de la Direction générale de l'alimentation, les syndicats nationaux ont été informés d'une modification possible du mode de déclaration des emplacements de ruchers : ils seraient désignés par leurs coordonnées GPS.

L'argument avancé nous parle, cette année : des emplacements géolocalisés permettraient aux pompiers d'identifier les ruchers menacés par un incendie et d'en prévenir les propriétaires à temps. Après juillet, chacun ici mesure ce que cela aurait pu changer.

L'objection est sérieuse aussi : un fichier donnant la position exacte de tous les ruchers de France est une donnée sensible, et aucun serveur n'est à l'abri. Le vol de ruches n'est pas une hypothèse d'école.

Rien n'est arrêté. Le SAG suivra ce dossier. Nous sommes preneurs de votre avis : la position que nous porterons doit être celle des adhérents, pas celle du seul bureau.



NÉONICOTINOÏDES : CE QUE LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A TRANCHÉ

Nous vous appelions, dans le numéro d'été, à interpeller vos élus contre le retour des néonicotinoïdes. Voici la fin de l'histoire ; ce n'est pas celle que nous espérions.

Le Conseil constitutionnel a statué le 14 août 2026 ; la loi a été promulguée le 18. L'article qui rouvre la dérogation est déclaré conforme, mais sous deux réserves qui comptent : l'ANSES peut limiter géographiquement une dérogation selon les circonstances locales, et la refuser si le délai ne lui laisse pas le temps de vérifier que les conditions sont réunies — l'absence de décision sous

deux mois vaut refus. La dérogation reste exceptionnelle, d'un an, renouvelable deux fois, et bornée à des cultures énumérées.

Rien ne change au rucher tant que l'ANSES n'est pas saisie : c'est la saisine, non la loi, qui ouvre le délai. Aucune n'était publiée début septembre. Nous suivons — voir aussi la fiche « Molécules & réglementation » de l'Observatoire

Facturation électronique : qui est vraiment concerné

La réforme est entrée en vigueur le 1er septembre 2026 et elle inquiète beaucoup d'adhérents, souvent à tort : elle ne vise que les entreprises assujetties à la TVA.

Pour celles-là, deux temps. Depuis le 1er septembre 2026, toutes doivent pouvoir recevoir une facture électronique, quelle que soit leur taille ; grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire doivent en outre déjà en émettre. Les micro, petites et moyennes entreprises n'émettront qu'au 1er septembre 2027. La franchise en base n'exonère de rien : on y reste assujetti, donc concerné.

En revanche, l'apiculteur qui relève du remboursement forfaitaire agricole n'est pas assujetti, et se trouve hors du champ. Beaucoup d'entre vous sont dans ce cas. Vérifiez plutôt que de supposer : c'est votre régime de TVA qui décide, pas votre nombre de ruches.

Le SNA a demandé aux ministres concernés d'exempter les producteurs réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaires annuel. La demande est en cours d'instruction.

Rêve de paysages 2050 : la saison des plantations

Le projet continue, et l'automne en est le moment fort. Chaque mois, les bénévoles du SAG assurent les prélèvements destinés au laboratoire Apilab : miel des ruches témoins, ruches à bourdons, fleurs de l'environnement du rucher. Ce dispositif de biosurveillance, installé en mars au rucher « Histoire de Ruches », achève sa première année.

Côté plantation, 274 pieds ont été commandés à la pépinière du Tescou et le bouturage de notre océan de romarin a donné ses premiers résultats. La plantation aura lieu cet automne sur le site pilote de Cestas. [Date et lieu de rendez-vous à préciser.]

La société Destination va contribuer à la séquence de plantation de l'océan de romarin en mobilisant ses 50 collaboratrices et collaborateurs du site de Cestas.

Moins de 50 ruches : la MSA condamnée deux fois

Si vous déclarez moins de 50 ruches, la MSA ne peut pas vous imposer le statut de cotisant de solidarité. Deux tribunaux viennent de le dire. Le syndicat veut que vous le sachiez avant de recevoir une facture, pas après.

Depuis 2022, le SIRET agricole s'obtient par le guichet unique de l'INPI, qui transmet la demande à la MSA. Celle-ci envoie alors un questionnaire réclamant le nombre de ruches et un nombre d'heures de travail. Tout se joue là : si vous déclarez des heures, la MSA y lit une demande d'affiliation et vous adresse un appel à cotisations.

En dessous de 50 ruches, la question des heures ne vous concerne pas — sauf si vous voulez expressément la couverture AMEXA, qui n'est pas gratuite. Le médiateur national de la MSA l'avait écrit dès le 23 décembre 2023 : les critères d'assujettissement sont alternatifs, non cumulatifs, et rien n'autorise à convertir des ruches en heures de travail. Certaines caisses régionales le font pourtant, à raison de six heures par ruche. Ce calcul est illégal.

Accompagné par le Syndicat national d'apiculture, un apiculteur de 25 ruches a obtenu gain de cause devant le tribunal judiciaire de Mâcon le 13 août 2026, après une première décision favorable à Annecy en septembre 2024 : la MSA est condamnée pour son interprétation erronée des textes. Un autre adhérent a été radié rétroactivement et remboursé de 2 400 €.

Ce qu'il faut faire. Sur le questionnaire, ne renseignez que le nombre de ruches, et laissez la case des heures vide. Si une cotisation vous est réclamée : ne payez pas — un versement, même unique, vous engage pour les années suivantes. Attendez la mise en demeure, contestez-la dans les deux mois, et saisissez la commission de recours amiable avant toute action en justice : sans cette étape, la procédure est irrecevable. Signalez-vous au SAG et à votre fédération.

Comme chaque année, le Bulletin du SAG sollicite ses adhérents professionnels de la filière afin de partager leur retour sur leur vécu de la saison apicole. Compte tenu du caractère très particulier de cette saison 2026, les traditionnelles questions de bilan ont parfois laissé place cette année à une tribune libre. Nous tenons à les remercier chaleureusement de nous partager leurs témoignages.

🐝 Yannick Sulpice

Saint Morillon

Bonjour atoutezéatous,

Bilan de l'année me demande Pierre. Elle est très particulière et j'aimerais la croire unique malgré des points positifs.

Printemps précoce avec floraison extraordinaire des acacias en avril, d'habitude si tôt c'est mauvais, jours plus courts et frais, et là, la chaleur a démarré et du coup une miellée abondante.

Ensuite comme dab quand ça démarre bien les colonies sont très belles et bondissent à la moindre miellée, ce qui a été le cas jusqu'au châtaignier, et après la famine.

Résultat une belle récolte de qualité et abondante, en sédentaire j'ai fait 48 kg de moyenne, ça ne m'est arrivé qu'une seule fois en 2016 où il y avait eu une miellée de miellat exceptionnelle, et perso j'ai eu ma première colonie en 1985. Donc un peu de recul quand même.

Ensuite :

Pour faire face au manque de ressource naturelle nourrissement tous les 10/12 jours avec 1,5kg environ.

Obligations d'aller abreuver les ruchers, pas toujours simple avec les restrictions d'accès aux chemins forestiers.

Donc du boulot supplémentaire, mais bon les colonies sont populeuses et du fait que les mâles ont été peu nombreux le varroa n'est pas trop présent.

Frelons comme dab.

Donc Bilan en demi-teinte, un peu angoissant quand même.

Je ne parle que de la météo et pas de la situation géopolitique !!

Bon hivernage à tout le monde

Apicolement vôtre.

🐝 Alexandre Blois

Ma petite abeille - Salleboeuf

Comment as-tu vécu cette saison, quel bilan 2026 ?

La saison 2026 aura été pour moi une saison particulièrement intense et assez contrastée.

Elle avait déjà commencé de manière compliquée avec les intempéries et les tempêtes du début d'année, qui avaient notamment renversé une partie importante de mes ruches. Heureusement, les colonies ont dans l'ensemble pu être remises en état et la saison a ensuite pu repartir.

Le printemps a été intéressant, mais la suite de la saison a été beaucoup plus compliquée avec les fortes chaleurs et le manque de ressources disponibles dans l'environnement. Sur certaines périodes, les floraisons ont été très courtes et le nectar beaucoup moins présent.

Malgré cela, l'exploitation continue de se développer, notamment autour du parrainage de ruches auprès des entreprises, avec de nouveaux partenaires en 2026. C'est donc une année positive en termes de développement de l'entreprise, même si, d'un point de vue purement apicole, elle aura demandé beaucoup de surveillance, de présence et d'adaptation.

Des particularités sur ton exploitation cette année ?

Oui, plusieurs.

Tout d'abord, les tempêtes du mois de février ont été assez marquantes puisque j'ai retrouvé environ une vingtaine de ruches, voire davantage, renversées. Cela a demandé beaucoup de travail pour remettre les ruchers en état et vérifier l'état des colonies.

Ensuite, les fortes chaleurs et le manque de nectar ont marqué une bonne partie de la saison. Les colonies n'ont pas toujours réussi à constituer suffisamment de réserves naturellement et j'ai dû intervenir avec du nourrissement sur certaines ruches afin qu'elles puissent aborder l'automne et préparer leur hivernage dans de bonnes conditions.

L'autre particularité importante reste la pression du frelon asiatique. Elle devient vraiment difficile à ignorer sur certains ruchers. J'ai renforcé cette année les moyens de lutte et de protection autour des colonies, avec différents systèmes de piégeage et de protection des ruches.

Es-tu satisfait de la production ?

Je dirais que je suis relativement satisfait compte tenu des conditions de l'année, mais ce n'est pas une saison exceptionnelle en termes de rendement.

Nous avons tout de même pu réaliser différentes récoltes, notamment du miel de printemps, de l'acacia, de la ronce et du miel de fleurs selon les ruchers.

En revanche, les périodes de fortes chaleurs ont fortement réduit les rentrées de nectar sur une partie de la saison. À certains moments, nous pouvions avoir des colonies très populeuses mais finalement très peu de ressources disponibles à l'extérieur.

As-tu été touché par les incendies, as-tu un mot à dire sur le sujet ?

Nous n'avons heureusement pas été directement touchés sur nos propres ruchers, mais certains apiculteurs que je connais l'ont malheureusement été.

Nous avons forcément une pensée très forte pour tous les apiculteurs qui ont vécu cela. C'est extrêmement difficile de perdre des colonies. Quand on est apiculteur, les abeilles font véritablement partie de notre quotidien et, d'une certaine manière, elles font partie de nous. Voir disparaître en quelques instants le travail de plusieurs années, des colonies et parfois tout un rucher est quelque chose de très dur à imaginer tant qu'on ne l'a pas vécu.

J'ai d'ailleurs eu Éric Nadeau, du GDSA, au téléphone à ce sujet. Je lui ai indiqué que je me rendais disponible avec ma remorque et que, si nécessaire, je pouvais intervenir pour aider des apiculteurs en détresse, notamment pour déplacer du matériel ou des ruches.

Quelles décisions pour la saison 2027 ?

Pour 2027, nous allons franchir une nouvelle étape importante sur l'exploitation avec le développement de l'élevage de reines et surtout le passage à l'insémination artificielle.

L'objectif est de pouvoir travailler beaucoup plus précisément sur la génétique de nos abeilles, avec un patrimoine génétique mieux maîtrisé. Nous souhaitons sélectionner progressivement des colonies plus résilientes, adaptées à notre environnement, avec de bons comportements sanitaires, une bonne capacité d'hivernage et les qualités que nous recherchons pour notre manière de travailler.

L'insémination artificielle va nous permettre de mieux contrôler les croisements et d'éviter une partie du caractère aléatoire de la fécondation naturelle. C'est un projet qui demande beaucoup de technicité, de formation et de rigueur, mais qui représente pour moi une suite logique dans le développement de l'exploitation.

La lutte contre le frelon asiatique va également prendre une place encore plus importante en 2027. Nous devons aujourd'hui intégrer cette pression dans la gestion normale des ruchers et continuer à tester et améliorer les différentes solutions de protection.

Je souhaite également poursuivre le développement du réseau de ruches parrainées par les entreprises. C'est un modèle auquel je tiens beaucoup parce qu'il permet de créer un véritable lien entre l'entreprise, l'apiculteur et les abeilles, tout en sensibilisant les salariés et les clients au monde apicole et à la biodiversité.

Enfin, après une saison comme 2026, il devient évident qu'il faut continuer à adapter notre manière de travailler aux conditions climatiques. Les saisons sont de moins en moins prévisibles et notre rôle est aussi d'anticiper davantage afin d'accompagner au mieux les colonies.

Un autre projet que nous souhaitons commencer à développer en 2027 est la création d'un réseau d'apiculteurs partenaires de Ma Petite Abeille.



🐝 Laurent Dugué – Kéa Met Grayan-et-l'Hôpital

Nous avons eu un bon hivernage de nos colonies et mêmes celles qui paraissaient condamnées ont avec un peu de soins et du renforcement de population su tirer leur épingle du jeu.

En effet, certaines de nos lignées ont mieux hiverné que d'autres à traitement varroas égal.

Ce qui m'amène à observer que certaines abeilles d'hiver sont meilleures en fonction des lignées. Puisque nous contrôlons nos croisements, nous savons dire que ces reines sœurs d'une même lignée ont mieux hiverné.

C'est un élément important à prendre en compte pour la sélection. Une colonie au printemps redémarrera d'autant plus facilement si ses abeilles d'hiver sont encore en bon nombre et efficaces .

Une bonne lignée pourrait se montrer exceptionnelle tout au long de la saison avec ses abeilles d'été et en difficulté avec ses abeilles d'hiver pour atteindre le printemps ! Tout ça va dépendre de la rigueur de l'hiver et des soins apportés à la colonie bien sûr.

Pour illustrer ces observations nous pouvons citer les abeilles Saskatraz du Canada qui ont spécialement été sélectionnées pour résister à la rigueur de l'hiver.

Pour ce qui est de la récolte de miel nous pouvons dire que c'était très bien jusqu'à fin juin et ensuite avec la canicule il y a eu un arrêt brutal .

Quant à la production des reines fécondées et compte tenu des chaleurs nous avons dû l'écourter à mi aout car le stock de mâles malgré des ruches rendues orphelines avait rapidement chuté.

L'année prochaine nous réduirons encore de deux semaines notre planning de production de reines avec les dernières captures début août. Nous devons nous adapter au changement climatique.??

Nous continuons notre programme de sélection en identifiants nos lignées les plus NRV (Naturellement Résistantes aux Varroas) et les plus productives en les croisant ensemble.

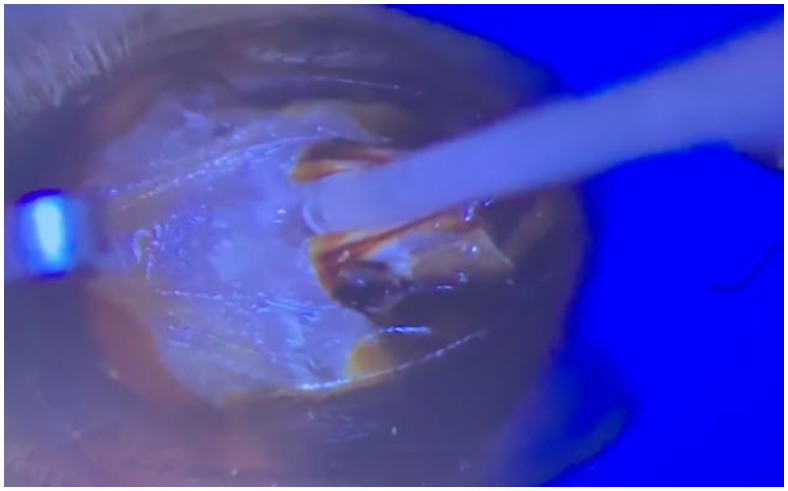
Sans rentrer dans le détail des comptages de varroas phorétiques fait début juillet, nous avons une amélioration significative par lignée.

Nous avons fait le choix depuis deux ans avec Kéa d'utiliser l'insémination artificielle en plus des fécondations dirigées pour faire progresser nos lignées et les résultats sont encourageants .



Nous nous fixons l'objectif des 100 reines inséminées pour 2027. Nous en faisons une quarantaine par an pour le moment. Les croisements fait par l'insémination sont plus ciblés et homogènes et cela a sont importance lorsque nous choisissons de faire de la multiplication sur nos meilleures.





Le coin des Pros

Jérôme Cameleyre
Croix d'Hins



Notre saison apicole a démarré de façon précoce et intense avec une récolte de miel de fleurs très abondante, suivie d'excellentes productions d'acacia, de bourdaine et de châtaignier. Malheureusement, les fortes chaleurs et les incendies de fin d'été ont stoppé cet élan et causé des pertes importantes, dont quarante ruches consumées. Du coup pas de récolte de bruyère et une récolte de tournesol très maigre.

Malgré la sécheresse continue et les déplacements d'urgence face aux frelons asiatiques et au manque d'eau (plainte de voisin du fait de l'envahissement des abeilles dans les piscines).

Malgré tout, les colonies se portent bien et on pourra proposer des essaims au printemps 2027, même si la quantité sera plus faible que d'habitude.



APINOV
CENTRE DE RECHERCHE & FORMATIONS APICOLES

APINOV.COM
05 46 34 10 71 | contact@apinov.com
La Rochelle (17)

Suivez toute l'actualité via nos réseaux sociaux !
apinov17 apinovformations

🐝 Marine Sulpice

Les ruchers fleuris

Une saison en deux temps

Je m'appelle Marine Sulpice et je suis une jeune apicultrice avec un cheptel de 120 ruches en production.

La saison avait pourtant très bien commencé. La récolte d'acacia a été particulièrement belle, et même la meilleure depuis mon installation. Une récolte qui m'a d'ailleurs fait prendre conscience qu'il était temps de franchir une nouvelle étape : investir dans une miellerie adaptée à mon activité ! 🤳

Les récoltes de forêt et de bourdaine se sont ensuite bien déroulées. Les volumes n'ont rien eu d'exceptionnel, mais ils ont tout de même permis de réaliser de belles récoltes.

Malheureusement, la suite de la saison a été beaucoup plus compliquée. La canicule a fortement marqué les colonies et les ressources disponibles. Pendant une grande partie de l'été, l'activité des abeilles a tourné au ralenti. Nous avons surtout cherché à les accompagner au mieux face à ces conditions difficiles : mise à disposition d'eau, lutte contre le frelon asiatique, nourrissement et surveillance régulière des colonies.

Cette saison rappelle à quel point les conditions météorologiques peuvent aujourd'hui influencer directement le travail de l'apiculteur et la dynamique des colonies.

Une belle réussite en élevage

L'élevage a, quant à lui, été une vraie satisfaction cette année. Je travaille avec Ramuntcho Irazoqui sur sa propre génétique Buckfast. Nous avons obtenu de très bons résultats, notamment au niveau des fécondations, avec également une très belle réussite dans la constitution des essaims.

Les retours des clients ont été très positifs. Savoir que les essaims produits ont donné satisfaction et que les apiculteurs qui nous font confiance sont contents de leurs colonies est particulièrement encourageant.

L'élevage prend donc progressivement une place importante dans mon activité, avec l'envie de continuer à progresser et d'affiner encore mon travail avec Ramuntcho Irazoqui autour de sa génétique .

Et pour 2027 ?

Pour 2027, mon principal objectif est de continuer à prendre mes marques et à gagner en expérience. Chaque saison apporte son lot d'enseignements, et cette année encore, entre une très belle miellée d'acacia et un été particulièrement difficile, les abeilles m'ont beaucoup appris.

Je souhaite poursuivre le développement de l'élevage et continuer à proposer des essaims de qualité, tout en consolidant progressivement mon exploitation.

Enfin, je souhaite surtout continuer à avancer progressivement, rester à l'écoute de mes colonies et m'adapter au mieux aux évolutions de notre métier et de notre environnement.

Une chose est certaine : avec les abeilles, on ne s'ennuie jamais… et chaque saison réserve son lot de surprises !

🐝 Antoine Pouey

Les abeilles du carrelet

Pour cette saison 2026, qui marque ma troisième année en tant qu'apiculteur professionnel sous l'enseigne Les Abeilles du Carrelet, je dresse un bilan très positif. J'avais fixé deux objectifs principaux : améliorer la qualité de ma production de miel et développer la production d'essaims en vue de préparer la saison 2027. Je suis heureux de constater que ces deux axes ont été atteints avec succès, ce qui me rend particulièrement fier du travail accompli cette année.

Du côté des récoltes, plusieurs belles surprises ont marqué la saison. J'ai notamment produit un miel de printemps à dominante trèfle sur mon rucher du Fort de Salaunes, une récolte à laquelle je ne m'attendais pas. J'ai également obtenu un très beau miel de miellat en juin sur mon rucher de Martignas. La récolte d'acacia a été au rendez-vous avec une qualité exceptionnelle, tandis que la récolte de forêt landaise s'est révélée particulièrement satisfaisante.

Comme toute saison apicole, 2026 a également apporté son lot d'enseignements. Malgré une bonne dynamique générale, j'ai encore rencontré certaines difficultés dans le développement de mon activité

d'élevage de reines, notamment parce qu'il n'est pas toujours simple de concilier cette activité avec mon autre activité professionnelle. J'ai également commis quelques erreurs de débutant, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs. L'une d'elles a eu des conséquences importantes lors de ma transhumance vers les tournesols. Une mauvaise gestion de cette opération pendant une période de températures élevées m'a coûté quatre ruches sur douze et a fortement affaibli une partie des colonies restantes, me faisant passer complètement à côté de la récolte de tournesol.

Par ailleurs, la fin du mois d'août et le début du mois de septembre ont été marqués par une forte diminution des ressources disponibles pour les abeilles. J'ai mal estimé l'intensité de cette période de disette et sous-évalué les besoins alimentaires de certaines colonies. Cette erreur d'appréciation, associée aux fortes chaleurs, a malheureusement entraîné la perte de plusieurs colonies. C'est un épisode difficile à vivre pour tout apiculteur, mais qui constitue également une précieuse leçon pour l'avenir. L'apiculture reste un métier où l'on apprend chaque année et où l'expérience se construit aussi à travers les erreurs que l'on s'efforce de ne pas reproduire.

Les conditions climatiques ont d'ailleurs profondément marqué la saison. Dès le mois de juillet, mes abeilles ont souffert d'un manque de ressources important. Face à cette situation, j'ai volontairement laissé davantage de miel à disposition des colonies en conservant certaines hausses afin de préserver leurs réserves. Heureusement, la présence de ressources en eau à proximité de l'ensemble de mes ruchers a permis d'éviter des difficultés supplémentaires liées à l'abreuvement.

Afin de poursuivre ma progression, j'ai suivi en 2026 une nouvelle formation dédiée à l'élevage. Cette démarche vise à améliorer encore la qualité de mes souches et à renforcer mes compétences dans la production de reines et d'essaims. L'un de mes objectifs était également d'augmenter la production d'essaims pour préparer la saison 2027, un objectif que j'estime aujourd'hui avoir atteint avec succès.

Pour l'hiver 2026-2027, mes priorités évolueront. Après avoir travaillé la qualité de mes produits, je souhaite désormais développer davantage leur commercialisation.
J'ai commencé cette démarche en lançant un nouveau site internet durant l'hiver 2025-2026 : www.lesabeillesducarrelet.fr. Mon objectif est maintenant de continuer à enrichir ce site, à améliorer sa visibilité et à développer ma communication. Je souhaite également aller à la rencontre des commerçants girondins afin de créer de nouveaux débouchés commerciaux et de renforcer la présence de mes produits dans les circuits locaux.

Enfin, il me paraît difficile d'évoquer la saison 2026 sans avoir une pensée pour les apiculteurs touchés par les incendies qui ont marqué notre région. À titre personnel, mes ruchers n'ont heureusement pas été impactés par cette catastrophe. Néanmoins, il me semble important de participer, à mon échelle, à l'effort de solidarité envers les apiculteurs concernés. C'est pourquoi je prends part, avec mes modestes moyens, à l'opération de soutien coordonnée par l'ADA Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner les exploitations touchées par ces événements.

Cette saison 2026 me conforte dans l'idée que l'apiculture est un métier où l'on apprend chaque année. Malgré les difficultés rencontrées, les réussites obtenues me motivent à poursuivre le développement des Abeilles du Carrelet avec humilité, passion et l'envie constante de progresser. Je retiendrai surtout la satisfaction d'avoir atteint mes objectifs de qualité, d'avoir amélioré mes pratiques d'élevage et de préparer sereinement le développement futur de l'exploitation.

Encore un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ce retour d'expérience de la saison 2026. S'il fallait retenir une chose de l'orientation que prennent les apiculteurs professionnels de Gironde, c'est une volonté certaine d'améliorer leur maîtrise de l'atelier d'élevage. Une grande majorité d'entre eux ont pour projet 2027 de se former et d'investir sur ce sujet.

PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES OSAKA SÉLECT RÉF. LF1000

Découvrez-le sur notre stand au Congrès Européen d'Agen du 1er au 4 octobre 2026.



Un piège performant et respectueux de l'environnement

Conçu pour lutter efficacement contre les frelons asiatiques (*Vespa velutina*) tout en préservant la biodiversité locale. Sa **structure sélective brevetée**, dotée d'une **cage transparente**, permet de **capturer exclusivement les frelons asiatiques** tout en laissant s'échapper les abeilles, les papillons, les coccinelles et les autres insectes utiles.

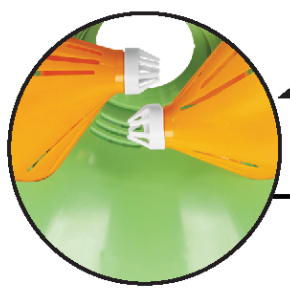
Ce piège est **cité dans le cadre du Plan National Frelon (PNF)** par le **GDS France et FREDON France** (source : « Stratégie et plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes », mars 2025 – www.gdsfrance.org/apiculture

- **2 grandes entrées jaunes attirant efficacement les frelons,**
- **Double compartiment : appât liquide et solide selon la saison,**
- **Sélectivité renforcée : larges fentes d'échappement facilitant la sortie des abeilles et des autres petits insectes,**
- **Piégeage performant, amplifié par les phéromones des frelons capturés,**
- **Centre de gravité bas : stable face au vent,**
- **Meilleure conservation des odeurs des appâts,**
- **Entretien simple et durable,**
- **Peut être suspendu ou posé (câbles de suspension fournis).**

ACHETER

Un piège conçu pour réduire considérablement le risque de piqûre

- **Système anti-retour ingénieux :** 1 grand réducteur transparent et 2 petits réducteurs blancs avec bandes souples empêchant les frelons de ressortir une fois capturés.





Prise en main sécurisée

Piège conçu pour être vidé **sans risque de piqûre** à chaque manipulation :

- **Partie haute en plastique plein** : aucune perforation ni fente pour une prise ferme à deux mains sans contact avec la zone de capture.
- **Bouchon noir opaque** : il ne se retire qu'une fois visuellement confirmé que tous les frelons sont morts.
- **Procédure de vidage sans exposition** : le globe se dévisse en sécurité. L'utilisateur garde le contrôle total du processus.

VEUILLEZ NOTER QUE LORS DE L'UTILISATION DU PIÈGE, LES RÉGLEMENTATIONS SUR LA PROTECTION DES ESPÈCES EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES. LE CAS ÉCHÉANT, LE PIÈGE DOIT ÊTRE CONTRÔLÉ QUOTIDIENNEMENT POUR VÉRIFIER QU'IL N'Y A PAS DE PRISES ACCIDENTELLES ET, SI ELLES SONT PRÉSENTES, ELLES DOIVENT ÊTRE RELÂCHÉES CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR. NOUS RECOMMANDONS L'USAGE DE GANTS ÉPAIS LORS DE LA MANIPULATION.

THOMAS APICULTURE | CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL APICOLE | ZA DE L'ÉVANGILE - 321, RUE BERNARD DE LA ROCHEFOUCAULD, 45450 FAY-AUX-LOGES, FRANCE | TÉL: +33 (0)2 38 46 88 00 | CONTACT@THOMAS-APICULTURE.COM | WWW.THOMAS-APICULTURE.COM

Une pluie d'étoiles dans le jardin



Je fais partie de la famille des Asteraceae, une grande famille de plantes à fleurs. On me reconnaît à mes petites marguerites aux pétales fins et colorés (blanc, violet, rose, bleu) et à mon cœur souvent jaune ou doré.

J'adore le soleil et lorsque j'en profite directement 6 à 8 heures par jour j'offre une floraison abondante aux couleurs vives. Dans les régions très chaudes, je tolère un peu d'ombre mais ma floraison est moins généreuse.

Je ne suis pas difficile, mais j'apprécie un sol riche, bien drainé et frais. Lorsque que je suis encore une jeune plante vous pouvez m'aider à m'enraciner en gardant le sol humide quelques semaines après la plantation, mais lorsque je suis bien installée, vous serez surpris par ma résistance à la sécheresse.

Rustique, je m'adapte à différents climats, tant à la mer qu'à la montagne. Dans ma famille, certaines variétés supportent des températures jusqu'à -15°, mais mon climat de prédilection est celui des régions tempérées.

Ma floraison est un spectacle et plusieurs de mes variétés vont enchanter vos yeux et offrir nectar et pollen durant l'automne : Aster novi-belgii, attire abeilles et papillons d'août à octobre ; Aster dumosus, de septembre à octobre ; Aster lateriflorus, d'août à octobre, pour ne citer qu'elles.

Lorsque les ressources se font rares je régale les abeilles, les papillons (comme le Monarque) et les syrphes. Les oiseaux ne sont pas en reste, qui profiteront de mes graines l'hiver venu.

Si l'on en croit la légende grecque, je suis une étoile tombée du ciel. La déesse Aphrodite, jalouse de la beauté des étoiles, aurait ordonné à une étoile de descendre sur terre pour se cacher parmi les fleurs. L'étoile, transformée en aster, aurait gardé sa lumière et sa grâce, symbolisant l'espoir et la persévérance.

Chez les Celtes, j'étais associée à l'automne et aux récoltes. Les druides me cueillaient à la Saint-Michel, le 29 septembre, pour préparer des potions protectrices contre les maladies et mauvais sorts. On disait que les asters poussaient là où les fées avaient dansé et qu'ils protégeaient les voyageurs égarés dans les forêts.

Chez les Chrétien, j'étais la fleur de la St Jean et on m'accrochait aux portes des maisons pour protéger les foyers des maladies et des orages.

Pour le plaisir de vos yeux, pour décorer vos salades ou confectionner vos potions magiques, pour protéger votre foyer ou votre rucher, pour voir danser les fantômes des fées dans votre jardin, n'hésitez pas, plantez-moi !

Valérie DUPONT.

Voir venir, plutôt que subir

Une vigie permanente du Syndicat Apicole de la Gironde, au service de tous ses adhérents.



Depuis plusieurs saisons, les menaces qui pèsent sur nos colonies se multiplient et se déplacent plus vite que jamais : nouveaux prédateurs aux portes du département, parasites exotiques qui progressent en Europe, virus émergents, molécules et décisions réglementaires qui changent d'une année sur l'autre.

Face à ce paysage mouvant, l'information fiable arrive souvent trop tard, dispersée entre des dizaines de sources — et l'apiculteur la découvre quand la menace est déjà là.

C'est pour cela que le Syndicat Apicole de la Gironde a créé l'Observatoire des menaces. Sa mission tient en deux mots : voir venir. Chaque mois, il scrute les signaux — sanitaires, environnementaux, mais aussi réglementaires et politiques — qui touchent à la conduite de nos colonies, en Gironde comme à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Pour suivre un flot d'information que nul ne pourrait embrasser seul, l'Observatoire s'appuie sur une veille assistée par l'intelligence artificielle, capable de repérer les signaux faibles très tôt. Mais aucune information n'est diffusée qui n'ait été vérifiée, datée, sourcée et validée par le Syndicat : rien ne part sans être recoupé.

À chaque sujet, l'Observatoire attribue un niveau de menace — de faible à critique — et, surtout, une conduite à tenir : que regarder, que faire, et quand. Car une alerte qui ne dit pas quoi faire ne sert à rien.

Diffusé mensuellement à l'ensemble des adhérents, du débutant au professionnel, l'Observatoire est l'une des expressions de ce qui fait un syndicat : mettre en commun ce que chacun ne peut faire seul — ici, une veille, pour protéger nos abeilles.

Pour quoi ici, et pourquoi maintenant

La Gironde cumule ce qui rend une veille nécessaire. Le frelon asiatique y est installé depuis plus de quinze ans et sa pression varie fortement d'une saison à l'autre. Le massif des Landes de Gascogne, qui porte une part de nos ruchers, a brûlé sur des dizaines de milliers d'hectares à l'été 2026 : c'est une perte de ressource mellifère qui se comptera en années, pas en semaines.

À cela s'ajoutent des sujets qui ne se voient pas depuis le rucher : un parasite qui progresse à l'autre bout de l'Europe, une molécule dont l'autorisation change, un texte en discussion au Parlement. Ce sont précisément ceux-là qu'on découvre trop tard — et ceux qu'une veille organisée permet de voir venir.

Ce que l'Observatoire n'est pas

Il ne se substitue à personne : ni aux obligations de déclaration sanitaire, ni au GDSA 33, ni au vétérinaire. Il les précède.

Toute suspicion de danger sanitaire de première catégorie — loque américaine, Aethina tumida, Tropilaelaps — relève de la déclaration à la DDPP ou au GDSA 33 (OMAA), sans attendre.

Sur les questions de certification biologique, c'est Ecocert qui tranche, jamais l'Observatoire.

Sur les sujets réglementaires, il rapporte l'état du droit et des décisions, sans militantisme, en renvoyant aux textes.

Vous avez vu quelque chose ?

Le terrain est une source de l'Observatoire au même titre que les autres. Une première détection, une mortalité inexpliquée, un comportement inhabituel à la planche d'envol, un traitement qui ne fait plus son effet : écrivez à contact@sag33.com.

Une remontée isolée n'est pas une information ; trois remontées convergentes en sont une. C'est ce que l'échelon départemental sait faire, et qu'aucune source nationale ne produira à notre place.

Quatre éditions depuis juillet 2026

N°1 — 12/7/2026. Neuf fiches d'ouverture. L'édition qui établit la référence de cotation du dispositif.

N°2 — 29/7/2026. Première édition hors cycle, déclenchée par les incendies du massif des Landes de Gascogne.

N°3 — 5 août 2026. Douze fiches.

N°4 — 3/9/2026. Treize menaces suivies.

La méthode

Cinq principes, une grille de cotation et un cycle mensuel documenté, de la collecte à la diffusion.

Ce que l'observatoire suit

L'Observatoire suit les menaces qui pèsent sur la conduite des colonies, réparties en quatre familles : sanitaires (parasites, prédateurs, virus et maladies émergents), environnementales (pesticides, climat, et perte de ressource mellifère — c'est à ce titre qu'une fiche Incendies a été ouverte), réglementaires (autorisations d'intrants, obligations, statuts sanitaires) et politiques (textes en discussion pouvant changer le cadre).

Il couvre plusieurs échelles — Gironde, Nouvelle-Aquitaine, France, Union européenne, international — car une menace se lit d'abord de loin. Celles qui sont déjà bien connues et documentées, comme le frelon asiatique ou le varroa, ne sont traitées que sur fait nouveau.

Qui en répond

L'Observatoire est porté par le SAG 33, sous la responsabilité de son Conseil d'administration. Un référent pilote le dispositif et valide chaque édition avant diffusion. La veille et la préparation des fiches sont assurées par l'outil d'intelligence artificielle du Syndicat ; la décision éditoriale reste humaine.

Principe cardinal : aucune diffusion sans validation humaine.

Les sources et le rôle de l'IA

La veille s'appuie sur un corpus de sources de référence hiérarchisées, les sources officielles primant toujours. L'IA les scrute en continu, détecte les signaux nouveaux et les sujets émergents, et prépare une première synthèse.

Chaque signal est ensuite recoupé : une alerte forte exige au moins deux sources indépendantes, dont une officielle quand elle existe. On distingue toujours le fait confirmé de l'hypothèse, et l'on donne des fourchettes plutôt qu'une fausse précision.

Le corpus

Le corpus est vivant et régulièrement enrichi. Il rassemble six familles de sources : officielles sanitaires (ANSES, plateforme ESA, DGAL, OMAA, GDS France et GDSA 33, FNOSAD, WOAH) ; État et territoires (Légifrance, ministères, préfecture de la Gironde, chambre d'agriculture, ONF, FranceAgriMer) ; réglementaire et européen (EUR-Lex, EFSA, dossiers de l'Assemblée et du Sénat, Ecocert) ; filière et syndicats (ITSAP, ADA France et ADA Nouvelle-Aquitaine, UNAF, SNA, ANERCEA, INTERAPI) ; scientifique et vétérinaire (SNGTV, INRAE, CNRS, archives ouvertes, bases bibliographiques) ; et le terrain — le réseau des adhérents du SAG, les cueilleurs d'essaims, les ruchers-écoles.

Le recoupement, en pratique

La première synthèse de l'édition n°2 attribuait l'adoption définitive de la loi d'urgence agricole à l'Assemblée nationale, dans la nuit du 20 au 21 juillet 2026.

Le recoupement avec les dossiers législatifs officiels a établi que l'Assemblée avait adopté les conclusions de la commission mixte paritaire (296 voix contre 224, 41 abstentions), mais que c'est le Sénat, statuant en dernier le 21 juillet, qui a définitivement adopté le texte (214 voix contre 111).

La fiche a été corrigée avant diffusion. C'est exactement ce que la règle de recoupement doit produire — et la raison pour laquelle une veille assistée par IA ne se diffuse jamais sans relecture.

Ce que l'on ne publie pas

Toute information diffusée est datée et sourcée, et les sources officielles font foi. Un signal faible est présenté comme tel, jamais comme une certitude — et ce qui n'a pas pu être revérifié est signalé comme tel dans l'édition, plutôt que repris à l'identique en laissant croire le contraire.

Ne sont pas publiés : ce qui repose sur une source unique non officielle, ce qui relève de la rumeur de rucher, et tout ce qui permettrait d'identifier un adhérent ou une exploitation — un constat sanitaire nominatif n'a pas sa place dans un document diffusé, il appartient au GDSA et au vétérinaire.

Lire l'observatoire des menaces

Un niveau, deux indicateurs, une conduite à tenir. Rien n'est un ressenti : tout découle d'une grille.

La cotation du niveau

Chaque sujet reçoit un niveau, issu du croisement de trois axes : **l'exposition** (probabilité que la menace atteigne nos colonies), la **gravité** (impact sur la colonie ou l'exploitation) et la **dynamique** (tendance récente du signal).

Le niveau de chaque sujet est **historisé d'une édition à l'autre** : c'est son évolution — et pas seulement sa valeur — qui informe l'adhérent.

Les deux indicateurs

Au-delà de la mesure du niveau, chaque fiche porte deux indicateurs :

- La **tendance** de la menace (elle s'aggrave, se stabilise ou reflue depuis l'édition précédente)
- Le **signal** — le nombre de sources traitant le sujet sur trente jours, et son évolution. Ce second indicateur, tiré de la veille réalisée par l'IA, est qualitatif et non un décompte exhaustif

Mais une couverture qui grimpe avant que le niveau ne bouge est un signal faible caractéristique, que l'Observatoire a précisément vocation à détecter tôt.

Vous avez vu quelque chose ?

Le terrain est une source de l'Observatoire au même titre que les autres. Une première détection, une mortalité inexpliquée, un comportement inhabituel à la planche d'envol, un traitement qui ne fait plus son effet : écrivez à contact@sag33.com.

Une remontée isolée n'est pas une information ; trois remontées convergentes en sont une. C'est ce que l'échelon départemental sait faire, et qu'aucune source nationale ne produira à notre place.

Anatomie d'une fiche

Le titre et la ligne d'état — le sujet, et où il en est aujourd'hui, en une phrase.

La synthèse — ce que disent les sources, ce qui est établi et ce qui ne l'est pas.

À faire — la conduite à tenir. C'est la seule partie qui vous demande quelque chose ; si une fiche n'en a pas, c'est qu'il n'y a rien à faire pour l'instant.

Les sources — datées, en pied de fiche, pour que chacun puisse remonter au texte d'origine.

La colonne de droite — catégorie, niveau, tendance, et le nombre de sources qui ont nourri la fiche.

Déontologie et limites

L'Observatoire informe et prévient ; il ne remplace pas les obligations légales. Toute suspicion de danger sanitaire de première catégorie (loque américaine, Aethina tumida, Tropilaelaps…) relève de la déclaration à la DDPP / au GDSA 33 (OMAA). Sur le bio, c'est Ecocert qui tranche. Toute information est datée et sourcée ; les sources officielles font foi ; un signal faible est présenté comme tel, jamais comme une certitude. Sur les sujets réglementaires, l'Observatoire rapporte l'état du droit et des décisions, sans militantisme, en renvoyant aux textes.

Niveau	Ce qu'il signifie	Réponse type
FAIBLE	Menace connue mais distante ; aucun signal d'aggravation.	Veille passive, information.
MODÉRÉ	Signal réel : menace présente hors de la zone ou en progression ; exposition possible.	Vigilance, mesures préventives, sensibilisation.
ÉLEVÉ	Exposition probable : présence à proximité, échanges ou conditions à risque.	Mesures actives, contrôle renforcé, consignes précises.
CRITIQUE	Menace avérée localement ou imminente, à fort impact.	Alerte, conduite d'urgence, déclaration si danger réglementé.

Les 4 niveaux de cotation de l'Observatoire des menaces

Observatoire des menaces n°4 – ce qu'il faut retenir

LES TREIZE MENACES SUIVIES

CRITIQUE	**Incendies & perte de ressource** Gironde et Landes, juillet 2026 MISE À JOUR · 310 colonies perdues au SAG ; les premiers remboursements sont versés.	Stable
ÉLEVÉ	**Molécules & réglementation** MISE À JOUR · Article 6 validé le 14 août sous deux réserves ; l'ANSES n'est pas saisie.	En progression
FAIBLE	**PFAS dans le miel** « polluants éternels » INCHANGÉ · Aucune donnée française nouvelle. Sujet de fond, à suivre.	Stable
ÉLEVÉ	**Frelon asiatique – pression 2026** Vespa velutina NOUVEAU · Pression en recul, mais pour cause de canicule – ce n'est pas un acquis.	En recul
MODÉRÉ	**Frelon oriental** Vespa orientalis MISE À JOUR · Rien en Gironde. Premier nid aux Baléares en juillet.	En progression
ÉLEVÉ	**Petit coléoptère de la ruche** Aethina tumida MISE À JOUR · Métropole indemne ; aucun foyer nouveau depuis Gaeta, le 2 juin.	Stable
MODÉRÉ	**Tropilaelaps** Tropilaelaps spp. MISE À JOUR · Un comptage varroa au sucre glace ne détecte pas Tropilaelaps.	En progression
MODÉRÉ	**Résistances du varroa aux acaricides** MISE À JOUR · Aucune résistance documentée au thymol, au formique ni à l'oxalique.	En progression
MODÉRÉ	**Acariose des trachées** Acarapis woodi INCHANGÉ · Réémergence documentée ; la Nouvelle-Aquitaine n'est pas couverte par l'OMAA.	En progression
MODÉRÉ	**Nosémose (Vairimorpha ceranae)** ex-Nosema INCHANGÉ · Prudence sur le nourrissement protéique d'une colonie suspecte.	Stable
MODÉRÉ	**Paralysie chronique (CBPV)** « maladie noire » INCHANGÉ · Aucune publication ni remontée de terrain depuis le 12 juillet.	Stable
MODÉRÉ	**Tournesol – érosion de la miellée** Helianthus annuus MISE À JOUR · Miellée devenue très aléatoire ; la cause est climatique, non variétale.	En progression
ÉLEVÉ	**Fraude & étiquetage du miel** décret n° 2026-312 MISE À JOUR · Décret en vigueur depuis le 14 juin ; aucune sanction publiée à ce jour.	En progression

Nous avions besoin dans ce numéro du Bulletin, de vous présenter de façon détaillée ce nouvel outil qu'est l'Observatoire des Menaces, de vous présenter ses motivations, son principe de construction, ses finalités. L'article est donc un peu conséquent, mais à partir des prochains numéros du Bulletin, L'Observatoire sera présenté de façon plus synthétique et ne se focalisera que sur les évolutions de tendance. Bonne lecture.

Comment lire chaque fiche

- **Niveau –** La cotation du danger sur quatre crans, de faible à critique – croisement de l'exposition, de la gravité et de la dynamique.
- **Tendance –** Le sens dans lequel va la menace elle-même. Elle ne suit pas le rythme du bulletin : une menace peut progresser alors qu'aucune publication nouvelle n'est parue depuis notre dernier numéro.
- **Signal –** Le nombre de sources qui traitent le sujet, et ce qui a bougé dans cette veille. Une couverture qui grimpe précède souvent un changement de niveau.
- **Nouveau · Mise à jour · Inchangé –** Ce qui a changé dans notre fiche depuis l'édition précédente – pas dans la menace. « Inchangé » ne veut pas dire que le danger recule.

L'échelle de menace, cran par cran

- **Faible –** Le danger est documenté, mais sans effet mesurable en Gironde à ce jour. On suit, on n'agit pas.
- **Modéré –** Le danger est réel et peut atteindre un rucher girondin, mais il reste circonscrit ou lent. Une conduite de prudence suffit.
- **Élevé –** Le danger est présent ou imminent en Gironde, ou lourd de conséquences. Il appelle une décision cette saison.
- **Critique –** Le danger produit déjà ses effets et l'inaction coûte des colonies ou des lots. Il commande l'agenda.



CATÉGORIE

Environnement

NIVEAU

CRITIQUE

TENDANCE

— Stable

SOURCES

14 sources traitées

recensement départemental intégré

Incendies & perte de ressource Gironde et Landes, juillet 2026

Recensement du SAG clos · premiers remboursements d'assurance déjà versés

Le recensement du SAG est le premier bilan apicole chiffré du département : sur 216 adhérents, 82 ont répondu, 19 déclarent un rucher en zone touchée et 8 ont perdu des colonies — 310 colonies détruites ou condamnées, dont 86 debout classées non-valeurs, pour un préjudice d'au moins 100 000 €. L'ADANA recense de son côté 420 colonies chez une dizaine de professionnels, sur 45 500 ha parcourus : les deux comptes ne s'additionnent pas sans dédoublonnage. Fait nouveau : le SNA annonce que les premiers remboursements sont déjà versés par Groupama. Ce qui reste devant nous n'est plus le feu mais la ressource — pare-feux et débroussaillage ont rasé la lande bien au-delà de la zone brûlée.

À faire : Déclarer même dans le doute : c'est l'expert qui qualifie. La déclaration passe par le formulaire de sa fédération, pas par un assureur.

— Recensement SAG 33 clos le 29/08/2026 · ADANA 30/07/2026 · note Apilab / Dr B. Poirot 12/08/2026 · AdF n°1148, 09/2026



CATÉGORIE

Réglementaire

NIVEAU

ÉLEVÉ

TENDANCE

▲ En progression

SOURCES

15 sources traitées

décision et loi lues au texte

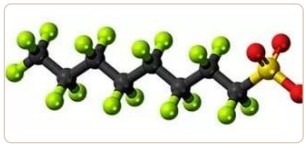
Molécules & réglementation

Tranché le 14 août · loi promulguée le 18, publiée au Journal officiel le 19

Le Conseil constitutionnel a statué dix jours avant l'échéance que nous annoncions : décision n° 2026-914 DC du 14 août. L'article 6, qui rouvre la dérogation aux néonicotinoïdes, est déclaré conforme — mais sous deux réserves d'interprétation qui comptent : l'ANSES peut limiter géographiquement une dérogation selon les circonstances locales, et la refuser si le délai ne lui permet pas de vérifier que les conditions sont réunies. L'absence de décision sous deux mois vaut refus. La dérogation reste exceptionnelle, d'un an, renouvelable deux fois. L'acétamipride n'est ouvert qu'à la noisette, le flupyradifurone à la pomme, la cerise et la betterave. Au 3 septembre, aucune saisine de l'ANSES n'est publiée.

À faire : Rien ne change au rucher tant que l'ANSES n'est pas saisie : c'est la saisine, non la loi, qui ouvre le délai de deux mois.

— Conseil constitutionnel, décision n° 2026-914 DC du 14/08/2026 · loi promulguée le 18/08, JO du 19/08 · ANSES/ephy 03/09



CATÉGORIE

Environnement

NIVEAU

FAIBLE

TENDANCE

— Stable

SOURCES

7 sources traitées

aucune publication nouvelle en 2026

PFAS dans le miel « polluants éternels »

Aucun seuil réglementaire pour le miel · aucun cas girondin · sujet de fond

Le sujet est encore scientifique, pas réglementaire. Une étude de l'université de Pavie a recherché 28 PFAS et conclut à une présence généralisée ; des travaux de février 2026 montrent que le PFOS s'accumule dans l'abeille et passe au miel, avec des effets sublétaux. Le PFOS est classé cancérogène probable par le CIRC depuis novembre 2023. Il n'existe à ce jour aucune valeur limite pour le miel, donc aucune obligation d'analyse ni de retrait, et aucun cas girondin documenté. L'intérêt de suivre cette fiche est d'anticiper : si un seuil apparaît, il s'appliquera à des lots déjà produits, et c'est la traçabilité des emplacements qui permettra de répondre.

À faire : Rien à faire au rucher. Sujet à suivre pour l'image du produit, pas pour la conduite. Ne pas relayer de chiffre sans seuil réglementaire de référence : il n'en existe pas pour le miel.

— Université de Pavie, 03/2025 · Environ. Sci. Technol., 02/2026 · CIRC, 11/2023 · revérifié le 03/09/2026

PRÉDATEURS



CATÉGORIE
Prédateur
NIVEAU
ÉLEVÉ
TENDANCE
▼ En recul
SOURCES
4 sources traitées
nouvelle fiche · fait de saison

Frelon asiatique — pression 2026 Vespa velutina

Pression en net recul dans plusieurs régions · le plan national n'y est pour rien

Nous avions écarté ce sujet des éditions précédentes : il est connu de tous. Un fait de la saison le fait revenir. Le SNA constate que la pression du frelon asiatique a fortement diminué dans certaines régions en 2026, et attribue ce recul non au plan national de lutte — qui, écrit-il, n'a apporté aucune solution de terrain — mais aux conditions caniculaires et à la sécheresse de l'été, qui lui ont été défavorables. Le syndicat demande publiquement à qui aura profité le budget de 3 M€ de ce plan. Le point qui compte : un recul d'origine climatique n'est pas un acquis. Il ne dit rien de 2027, et il tombe une année où les colonies sont déjà affaiblies par la disette d'arrière-saison.

À faire : Ne pas relâcher piégeage de protection et muselières sous prétexte d'une année calme : le recul est météorologique, pas structurel.

— L'Abeille de France n°1148, 09/2026, édito de F. Alétru, président du SNA · dossier « Face au frelon asiatique », p. 17



CATÉGORIE
Prédateur
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
▲ En progression
SOURCES
9 sources traitées
premier nid aux Baléares

Frelon oriental Vespa orientalis

Espèce exotique envahissante · installation durable dans le Sud-Est · rien en Gironde

L'espèce, détectée pour la première fois à Marseille en septembre 2021, confirme en 2026 une installation durable dans le Sud-Est : d'abord limitée aux Bouches-du-Rhône, elle est signalée depuis 2023 dans le Var et les Alpes-Maritimes, et sa progression s'est accélérée en 2025. L'expansion méditerranéenne se poursuit : un premier nid a été découvert à Ibiza en juillet 2026. En Gironde, rien. Le signalement de Blois remonté par le GDSA 41 en janvier 2026 reste isolé et sans suite connue — un saut de plusieurs centaines de kilomètres qui relève du transport passif, pas d'un front de colonisation. L'espèce est classée envahissante, mais le plan national ne vise que velutina.

À faire : Rien à faire en Gironde, sinon savoir la reconnaître : abdomen largement roux-orangé, bande jaune nette, allure trapue. Photographier et signaler.

— INPN/MNHN · GDSA 41 via allo-frelons.fr, 13/02/2026 · loi n° 2025-237 et décret n° 2025-1377 · veille 03/09/2026 (Ibiza)



CATÉGORIE
Prédateur
NIVEAU
ÉLEVÉ
TENDANCE
— Stable
SOURCES
9 sources traitées
aucun foyer nouveau depuis le 02/06

Petit coléoptère de la ruche Aethina tumida

Danger sanitaire de 1re catégorie · déclaration obligatoire · métropole française indemne

La situation italienne se stabilise sans s'améliorer. Le coléoptère est installé en Calabre depuis 2014 ; en Sicile, où deux foyers avaient été éradiqués en 2014 et 2019, la présence est désormais consolidée dans la province de Messine depuis l'automne 2024. Le foyer du Latium, confirmé à Gaeta le 2 juin 2026, provient d'une ruche déplacée illégalement depuis la Calabre le 31 mai : ce n'est pas une progression du front, c'est un transport. Le blocage des exportations apicoles depuis la Calabre et la Sicile court jusqu'au 31 décembre 2026. Le suivi de l'IZS des Vénéties, au 3 août, ne signale aucun foyer nouveau. La métropole reste indemne.

À faire : Le risque est un risque de transport : refuser essaim, reine ou matériel d'occasion d'origine italienne non tracée. Toute suspicion se déclare.

— IZS Lazio e Toscana, 04/06/2026 · IZS delle Venezie, situation au 03/08/2026 · décision d'exécution (UE) 2024/3119



CATÉGORIE
Parasite
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
▲ En progression
SOURCES
11 sources traitées
méthodes de détection revues

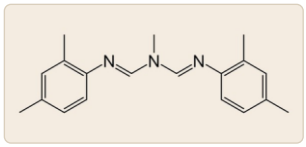
Tropilaelaps *Tropilaelaps spp.*

Danger exotique de 1re catégorie · absent de l'Union · vos méthodes varroa ne le détectent pas

Rien de neuf sur la répartition : présence confirmée en Géorgie et dans deux régions de Russie proches de la mer Noire, suspicions non confirmées au Belarus et en Crimée, aucune détection dans l'Union. Le fait marquant de 2026 est ailleurs, et il est directement opérationnel. Une étude parue dans Scientific Reports a comparé la sensibilité des méthodes de détection : celles fondées sur les abeilles adultes — lavage à l'alcool et poudrage au sucre glace, exactement ce que nous utilisons pour le varroa — sont les moins sensibles. Les plus sensibles sont le lange sous plancher grillagé, puis la désoperculation de couvain, puis le secouage de cadre.

À faire : Ne pas se croire couvert par le comptage varroa : une recherche se ferait au lange et sur le couvain, jamais sur les abeilles adultes.

Note EURL/ANSES du 11/12/2025 · lettre ANERCEA du 26/02/2026 · Tokach et al., Scientific Reports, 2026



CATÉGORIE
Parasite
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
▲ En progression
SOURCES
20 sources traitées
bio et conventionnel distingués

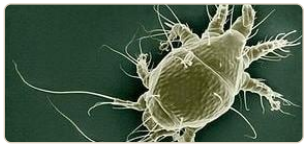
Résistances du varroa aux acaricides

Enjeu d'efficacité, non réglementé · aucun produit de synthèse utilisable en bio

Le dossier est entièrement conventionnel, et il faut le dire pour ne pas inquiéter à tort les ruchers bio. Les résistances documentées portent sur des molécules de synthèse à cible unique : le tau-fluvalinate d'abord, l'amitraze ensuite. Les travaux français montrent une hétérogénéité régionale marquée — varroas nettement plus tolérants en PACA qu'en Occitanie — et une génétique plus complexe qu'une mutation ponctuelle. Les remontées de manque d'efficacité de l'amitraze se multiplient. Pour un rucher bio, rien de cela ne s'applique — thymol, formique et oxalique n'ont pas de cible unique et aucune résistance ne leur est documentée. Le facteur limitant y est météorologique.

À faire : En bio, le sujet n'est pas la résistance mais la fenêtre de pose : thymol 20-25 °C, jamais au-delà de 30 ; formique 10-29,5 °C. Compter, toujours.

FNOSAD/LSA n°327, 05/2025 · Kosch et al., Vet. Sci. 2024-2025 · ADA Occitanie, amitraze · APINOV · revérifié 03/09/2026



CATÉGORIE
Sanitaire
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
▲ En progression
SOURCES
13 sources traitées
aucune publication nouvelle en 2026

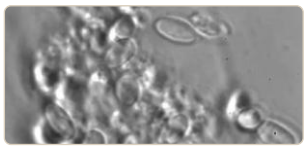
Acariose des trachées *Acarapis woodi*

Plus ni 1re ni 2e catégorie depuis l'arrêté du 3 mai 2022 · aucun traitement avec AMM

L'acariose réapparaît dans les bulletins régionaux : seize diagnostics ou suspicions en 2024 contre six pour tout 2017-2023, l'acarien étant confirmé dans cinq régions. En Bretagne, une exploitation biologique de 243 colonies a perdu 57 % de son cheptel, Acarapis woodi associé à une forte infestation par le virus de la paralysie chronique ; les deux cas français les plus lourds sont liés à des reines importées. Attention à l'explication courante : le recul historique tient à un changement de molécule — l'amitraze ne tue pas A. woodi, les produits volatils oui. La Nouvelle-Aquitaine n'étant pas couverte par l'OMAA, l'absence de cas girondin ne prouve rien.

À faire : Guetter en sortie d'hiver les abeilles traînantes, ailes en croix. Coupure de ponte, reines jeunes, prudence sur les reines importées.

Bilan OMAA 2024 (ESA, 08/12/2025) · Bulletin apicole Bretagne n°4, 01/2025 · arrêté du 03/05/2022 · revérifié 03/09



CATÉGORIE
Sanitaire
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
Stable
SOURCES
8 sources traitées
aucune publication nouvelle

Nosémose (Vairimorpha ceranae) ex-Nosema

Non réglementée · seule N. apis reste un danger de 1re catégorie

Vairimorpha ceranae représente environ 96 % des cas et reste le plus souvent subclinique : elle ne tue pas seule, elle aggrave. Deux publications de juillet précisent le mécanisme. Un essai en cage du 18 juillet montre que, chez des abeilles déjà infectées, un substitut de pollen augmente à la fois la mortalité et la charge parasitaire — la supplémentation semble nourrir le parasite plutôt que l'hôte ; le résultat est unique et demande confirmation en rucher. Une étude açoréenne sur 494 colonies confirme un effet additif avec les virus BQCV et LSV, renforcé là où varroa est installé. Aucun traitement n'est homologué, la fumagilline étant interdite dans l'Union.

À faire : Ne pas conclure sur un seul essai en cage ; prudence sur le nourrissement protéique d'une colonie suspecte ; prophylaxie inchangée.

J. Invertebr. Pathol., 18/07/2026 · Evolutionary Applications, 15/07/2026 · aucune publication nouvelle au 03/09/2026



CATÉGORIE
Sanitaire
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
Stable
SOURCES
6 sources traitées
aucune publication nouvelle

Paralysie chronique (CBPV) « maladie noire »

Non réglementée · aucun traitement curatif · aucune remontée depuis le 12 juillet

Le virus de la paralysie chronique est en progression franche en Europe : en Italie, la prévalence est passée de 4,3 % en 2009-2010 à 84,7 % en 2021-2023. En France, les viroses arrivent au deuxième motif de déclaration à l'OMAA, dans 45 % des 838 déclarations de 2024. Il n'existe aucun traitement curatif : la conduite est le seul levier, et le facteur aggravant le mieux documenté est la surdensité de colonies sur un emplacement. Le tableau est reconnaissable — abeilles noires, luisantes, dépilées, tremblantes, rejetées à la planche d'envol — mais il se confond avec d'autres causes : la confirmation passe par le laboratoire.

À faire : Espacer les colonies, remplacer la reine, éliminer les colonies très atteintes ; prélever ≥ 20 abeilles et signaler à l'OMAA.

Porrini et al., Virology, 10/2024 · bilan OMAA 2024 · SNGTV · aucune publication nouvelle au 03/09/2026



CATÉGORIE
Ressource
NIVEAU
MODÉRÉ
TENDANCE
▲ En progression
SOURCES
11 sources traitées
cinquième été caniculaire consécutif

Tournesol — érosion de la miellée Helianthus annuus

Miellée devenue très aléatoire · Gironde peu exposée · cause climatique, non variétale

Le constat de terrain est réel — les apiculteurs de Poitou-Charentes parlent de rendements « quasiment diminués de moitié », avec 15 à 20 kg par ruche sur un emplacement et presque rien à quelques kilomètres la même année. Mais l'explication par la contre-sélection variétale ne tient pas : 34 hybrides actuels ont été mesurés entre 101 et 216 µg de sucres par fleuron mâle, gamme qui recouvre celle des cultivars de 1980-2000. Ce qui est démontré, c'est le climat — sécrétion maximale vers 32 °C puis effondrement, butinage stoppé au-delà de 30 °C — et la charge en varroa. Aucune série publique de kg/ruche sur vingt ans n'existe.

À faire : Miellée non girondine : elle concerne les transhumants vers les Charentes. Nectarification en chute au-delà de 32 °C.

Chabert et al., OCL 27:51, 2020 · observatoire ITSAP/INRAE 2015-2021 · Caracterres/ADANA, 2023 · revérifié 03/09/2026

OBSERVATOIRE DES MENACES

MARCHÉ DU MIEL



CATÉGORIE

Marché

NIVEAU

ÉLEVÉ

TENDANCE

▲ En progression

SOURCES

8 sources traitées

support DGCCRF ajouté

Fraude & étiquetage du miel décret n° 2026-312

Étiquetage d'origine obligatoire depuis le 14 juin 2026 · aucune sanction publiée à ce jour

Depuis le 14 juin 2026, la directive « petit-déjeuner », transposée par le décret n° 2026-312 du 24 avril, impose de mentionner sur l'étiquette tous les pays d'origine du miel en toutes lettres, avec le pourcentage de chacun : la mention « mélange de miels originaires de l'UE et hors UE » ne suffit plus. Pour un producteur qui ne vend que sa récolte, l'obligation est sans effet pratique ; elle change en revanche la donne pour le miel de négoce, l'essentiel du miel vendu en France. Au 3 septembre, aucun bilan de contrôle ni aucune sanction n'a été rendu public.

À faire : Un producteur qui vend sa récolte mentionne simplement « France ». En profiter pour revoir ses étiquettes : lot, DDM, médiateur de la consommation.

— Décret n° 2026-312 du 24/04/2026 (dir. UE 2024/1438) · DGCCRF, diaporama « réglementation miel » · vérifié le 03/09/2026

SIGNAUX À SUIVRE

Signal à suivre — la géolocalisation des ruchers

La DGAL travaille depuis juillet 2026 à faire évoluer la déclaration annuelle de ruches vers un positionnement GPS des emplacements, motivé par l'alerte en cas d'incendie ou de traitement phytosanitaire. Le SNA soutient l'objectif mais émet une réserve sur la sécurité des données : la localisation précise d'un rucher intéresse aussi les voleurs. Rien n'est arrêté : la déclaration 2026 reste inchangée.

CORPUS DE SOURCES DE REFERENCE

Officielles — sanitaire & épidémiosurveillance

ANSES (et EURL / laboratoires de référence), Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA), DGAL, OMAA, GDS France et GDSA 33, FNOSAD–LSA, ASAPISTRA, CNTESA, Bulletin épidémiologique de l'ANSES (be.anses.fr), WOAH, FAO, Apimondia.

Officielles — État, territoires & environnement

Légifrance et Journal officiel, ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, Préfecture de la Gironde (communiqués de crise), Chambre d'agriculture de la Gironde, MSA Gironde, Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, ONF, ADEME, FranceAgriMer ; vie-publique.fr (débats et rapports publics).

Réglementaire & européen

EUR-Lex, EFSA, dossiers législatifs de l'Assemblée nationale et du Sénat, Conseil constitutionnel, Représentation en France de la Commission européenne ; Ecocert (cadre bio). Observatoire des menaces

Filière & syndicats

ITSAP–Institut de l'abeille, ADA France et ADA Nouvelle-Aquitaine, UNAF, SNA (Syndicat National d'Apiculture), ANERCEA, INTERAPI (interprofession des produits de la ruche), Société Centrale d'Apiculture (SCA), ACTA (réseau des instituts techniques agricoles), Apithèque (flore mellifère, ITSAP), SAG 33.

Scientifique & vétérinaire

SNGTV — Gazette apicole ; INRAE, CNRS (INSHS, CNRS Le Journal), CEA ; archives ouvertes (HAL, HAL-INRAE, HAL science, Science ouverte UGA) ; bases bibliographiques (PubMed, éditeurs) ; presse technique et de vulgarisation (apiculture.com, Science & Vie, Réussir Apiculture, Futura-Sciences, Parlons sciences), recoupée avec la source primaire ; Apinov, BeeScience, CRSAD (Québec), Études rurales (OpenEdition).

Terrain

Réseau des adhérents du SAG, cueilleurs d'essaims, remontées du GDSA 33 et des ruchers-écoles.

Exemple récent de signal traité : l'alerte de l'ANERCEA du 26 février 2026 sur l'arrivée redoutée de l'acarien Tropilaelaps et sa recommandation de bloquer les importations d'abeilles d'Europe de l'Est et d'Asie — un appel préventif (le parasite reste absent de France et de l'UE), relayé et remis en perspective par l'Observatoire.

Juillet 2026 : ce que nous avons compté

Entre le 22 juillet et le 2 août, le feu a parcouru le massif landais. Le syndicat a ouvert un recensement auprès de ses adhérents pour savoir, chiffres en main, ce que l'apiculture girondine avait perdu. Voici ce qu'il a établi — et pourquoi il vous concerne même si aucune de vos ruches n'a brûlé.



Un rucher girondin après le passage du feu : il ne reste que les toits, en tôle, posés à plat sur la cendre. Une cendre blanche signe une combustion complète, à haute température — rien n'est récupérable sur cet emplacement. Photo Thibault Chaumont.

Ce que le syndicat a fait

Les feux du Porge (22 juillet → 2 août) et de Biscarrosse (23 → 29 juillet) ont parcouru, sur les deux départements, 45 500 hectares.

Le SAG a fait ce qu'un syndicat départemental peut faire et que personne ne fera à sa place : compter ses adhérents. Un questionnaire ouvert le 5 août, et surtout le téléphone. Sur 216 adhérents déclarant au moins une ruche et 5 662 ruches, 82 apiculteurs se sont manifestés, 19 déclarent un rucher en zone touchée, 8 ont perdu des colonies.

Le bilan

310 colonies détruites ou condamnées chez les seuls adhérents du SAG. 8 sinistres de 2 à 122 colonies chacun. Le préjudice, chiffré ligne à ligne sur des prix catalogue datés et des quantités déclarées par écrit par les sinistrés eux-mêmes, atteint 100 000 € au moins, dont un socle incontestable de 75 895 € de cheptel et de matériel.

C'est un plancher, pas une estimation centrale : prix d'entrée de gamme, cire conventionnelle alors qu'un des huit sinistrés est en bio, mortalité différée pas encore survenue. Toutes les incertitudes tirent dans le même sens : vers le haut.

L'ADANA a recensé de son côté 420 colonies perdues chez une dizaine de professionnels. Nos 310 et leurs 420 ne se cumulent pas tels quels : les deux structures ne comptent pas la même population, et un apiculteur peut adhérer aux deux. De plus le SAGA compte de son côté une centaine de colonies sinistrées qui viennent s'ajouter à nos 310.

244	5662	82	19	8	310	100 k€
adhérents déclarants	ruches déclarées	adhérents manifestés	ruchers en zone touchée	adhérents sinistrés	colonies perdues	préjudice minimum

Une colonie debout n'est pas une colonie sauvée



28 juillet, 17 h 30. Le feu vient de passer : le sol est noir, la litière fume encore, et les ruches sont debout. Troncs noircis sur le premier mètre, houppiers verts — un feu courant de litière, pas un feu de cimes. Photo Jérôme Cameleyre.

Une colonie debout n'est pas une colonie sauvée

Sur les 310 colonies perdues, 224 ont brûlé le jour du feu. Les 86 autres étaient encore debout, avec des abeilles vivantes dedans — et elles sont comptées comme perdues. C'est la décision la plus lourde du dossier.

Pourquoi une ruche intacte peut être une colonie morte

La chaleur, même sans flamme, a pu cuire le couvain sur plusieurs générations, faire couler les cires, brûler ailes et antennes des butineuses — et, point décisif, faire perdre leur viabilité aux spermatozoïdes stockés par la reine. La reine reste vivante, elle peut même continuer à pondre ; mais la colonie tient sur ses abeilles âgées, la relève ne vient pas, et elle s'effondre sur deux à huit semaines, quand plus personne ne fait le lien avec le feu. En langage d'assurance : une non-valeur.

Cette position a un socle expertal. Une note du Dr Benjamin Poirot, expert près la Cour d'appel de Poitiers (12 août 2026, six références internationales), conclut qu'il est « techniquement justifié de ne pas attribuer automatiquement une pleine valeur résiduelle à une colonie au seul motif que des abeilles sont encore vivantes ».

> La seule distinction *ruche brûlée / ruche contenant encore des abeilles vivantes* est **biologiquement insuffisante**. L'appréciation doit porter sur la **viabilité fonctionnelle** de la colonie et sur sa capacité raisonnable à retrouver, sans intervention disproportionnée, un état reproductif et productif normal. »

Enfin, la saison tranche. Un remérage spontané suppose d'élever une reine, de la faire féconder, puis pondre — or la production de faux-bourdons décline après le début de l'été. Un feu de fin juillet ne laisse pas à la colonie le temps de se réparer avant l'hiver.

Une troisième perte n'est comptée nulle part : la désertion d'une ruche intacte dans un environnement devenu stérile. Elle n'est visible que si quelqu'un pose la question.

La fenêtre de mortalité différée court de deux à huit semaines après le feu

Ce qui n'est pas constaté maintenant ne sera plus indemnisable. Pour chaque ruche debout, gardez daté : une photo de la ruche et d'un cadre de couvain · l'état du couvain (compact, mosaïque, cuit, absent) · la présence de la reine et si elle pond · le poids au soupèsement · l'état des cires.

Et faites établir un écrit vétérinaire, rucher par rucher : une ruche brûlée se constate, une colonie debout dont on affirme qu'elle est condamnée se démontre.

Après le feu : le risque de disette d'automne

Le feu n'a pas seulement détruit des ruches. Il a emporté la lande et la bruyère sur des dizaines de milliers d'hectares, c'est-à-dire la ressource de fin de saison de colonies parfaitement intactes. Le risque, pour ces colonies-là, n'est pas de mourir cet automne : c'est de produire une génération d'abeilles d'hiver trop peu nombreuse et mal nourrie, et de disparaître en février. Ce qui se décide jusqu'en octobre décide de l'hiver. Après, il est trop tard : les abeilles concernées seront déjà nées.

Si votre commune a été largement débroussaillée ou traversée de pares-feux sans avoir brûlé : vous êtes concerné au même titre. **Et si vos ruches ont subi le feu sans brûler** : une ruche debout n'est pas une colonie sauvée, et ce qui n'est pas constaté maintenant ne sera plus indemnisable en décembre.

Le dommage qu'on ne voit pas

Plus de 40 000 hectares ont brûlé en Gironde et dans les Landes depuis le 22 juillet. Ce qui a brûlé, ce n'est pas seulement le pin : c'est le sous-bois — bruyères (Erica), callune, ajonc, ronce —, c'est-à-dire l'essentiel de ce qui nourrit les colonies de la mi-août à la mi octobre dans le massif landais.

Une abeille butine dans un rayon d'environ 3 km autour de sa ruche, et pousse jusqu'à 5 ou 6 km quand la ressource se raréfie. Autrement dit : un rucher qui n'a pas vu la flamme, mais qui se trouve à un ou deux kilomètres d'une zone parcourue par le feu, a perdu une part de son territoire de butinage. Sur la carte, il est intact. Sur la balance, non.

Second point, plus dur : la bruyère et la callune repartent de souche, mais il faudra plusieurs saisons avant qu'elles refassent une vraie miellée. Le sujet n'est donc pas seulement l'automne 2026 — c'est aussi la question des emplacements pour 2027 et 2028.

La ressource perdue déborde largement la zone brûlée

Un point remonté par une adhérente après la diffusion de cette note, et qui mérite d'être ajouté :

« *Mes abeilles sont touchées par la perte de ressources dues aux immenses pares-feux également et au "débroussaillage" massif et aléatoire sur ma commune.* »

La lutte contre l'incendie et les travaux de prévention qui l'ont suivie ont rasé de la lande et du sous-bois sur des surfaces qui n'ont pas brûlé. Pares-feux ouverts au bulldozer, bandes débroussaillées le long des pistes et des habitations, coupes de sécurité : ce sont précisément les mêmes espèces qui portaient la ressource d'arrière-saison — callune, bruyère cendrée, ronce, ajonc.

Disons-le nettement pour qu'il n'y ait pas de malentendu : ces pares-feux ont fait leur travail. Sans eux, le feu aurait couru plus loin et plus longtemps, et ce sont des milliers d'hectares supplémentaires — avec les ruchers, les habitations qui vont avec — qui auraient brûlé. La surface ouverte au bulldozer est sans commune mesure avec celle qu'elle a permis de sauver, et personne au syndicat ne conteste la décision d'opérer ces coupes dans l'urgence. Ce n'est pas un grief, c'est un constat de gestion : ces surfaces sont perdues pour le butinage de cette arrière-saison au même titre que les surfaces brûlées, et elles n'apparaissent nulle part. Le tenir pour acquis, c'est se donner les moyens de nourrir à temps les colonies concernées.

La question qui reste ouverte n'est donc pas fallait-il ouvrir des pares-feux (il le fallait) mais ce qu'on en fait maintenant : leur entretien dans les mois qui viennent, le choix de ce qui repoussera sur leurs emprises, et le fait que la ressource mellifère puisse être un critère parmi d'autres quand le tracé et le calendrier le permettent. C'est un sujet de dialogue avec les communes, l'ONF et le SDIS, pas un sujet de contestation.

Cela a trois conséquences pratiques :

1. Une carte des zones brûlées ne suffit pas à savoir si l'on est concerné. Un rucher peut être à plusieurs kilomètres de toute flamme et avoir perdu une part de son territoire de butinage parce que la commune a été débroussaillée. Le critère qui compte est ce que vous voyez autour de vos ruches, pas la limite du feu.

2. Ces surfaces n'entrent dans aucun dossier d'indemnisation : elles n'ont pas brûlé. La perte est réelle, la trace administrative n'existe pas. Raison de plus pour peser : la balance est la seule preuve que vous aurez.

3. Le sujet dépasse l'apiculteur isolé. Si votre

commune a été largement débroussaillée, signalez-le au syndicat : nous pouvons documenter les emprises pendant qu'elles sont fraîches, et demander à être associés à la réflexion sur leur entretien. Un pare-feu est nécessaire — la question est seulement de savoir ce qui repousse dessus, et quand.

Pourquoi c'est plus grave qu'une mauvaise année

Parce que le calendrier tombe exactement sur la génération qui compte.

Les abeilles d'hiver naissent en gros de fin août à début octobre. Elles ne ressemblent pas aux abeilles d'été : elles vivent cinq à six mois au lieu de cinq à six semaines, parce qu'elles disposent d'un corps gras chargé en réserves. Et ce corps gras se constitue à partir du pollen consommé dans les tout premiers jours de leur vie.

D'où trois effets qui s'additionnent, dans cet ordre :

- Moins de ponte. La disette freine la reine : moins d'abeilles d'hiver produites.
- Des abeilles d'hiver de moindre qualité. Un manque de pollen fin août donne des abeilles à corps gras pauvre, qui ne tiendront pas jusqu'en mars — même dans une ruche lourde.
- Des réserves entamées dès septembre, au lieu d'être complétées.

Le piège est là : rien ne se voit à l'automne. La colonie paraît normale en octobre, et elle fond en février. C'est pour cela qu'il faut décider maintenant, sur des chiffres, et pas plus tard sur une impression.

Il faut peser — pas juste regarder (tous les dix jours)

Un soupèsement par l'arrière suffit, à condition de noter le résultat et de le comparer d'une fois sur l'autre. C'est la seule façon de voir une disette pendant qu'on peut encore y répondre. Une activité normale au trou de vol ne dit rien des réserves.

Repère de fin d'hivernage, à ajuster à votre matériel et à votre secteur : viser de l'ordre de 12 à 15 kg de réserves

propolia
L'abeille embellit nos vies

NOUVEAUTÉS !



Devenez revendeur Propolia : le complément naturel à vos ventes de miel !

APICULTEURS 1er réseau de vente PROPOLIA

- **Tarifs préférentiels** toute l'année
- **Promotions** exclusives 2 fois par an
- **Équipe dédiée** à votre accompagnement
- **Franco de port** dès 150€

Formulés et fabriqués en Occitanie

19 79
Plus de 45 ans d'expertise et de savoir-faire

Des formules naturelles exclusives

Hautement concentrés en actifs

Vous récoltez de la belle propolis ? Nous vous l'achetons

Nous recherchons tout au long de l'année des produits de la ruche bruts pour créer nos soins Bien-être & Beauté.

Une marque créée par APIMAB LABORATOIRES
contact@propolia.com +33 (0)4 67 96 38 14 www.propolia.com

sur un corps Dadant 10 cadres à l'entrée de l'hiver. Ce n'est pas un dogme — c'est un ordre de grandeur qui permet de savoir si l'on est loin du compte.

Si vous disposez d'une balance connectée, c'est le moment de la mettre sous une ruche témoin d'un rucher de bordure : une balance vaut dix visites.

Compter le pollen autant que le miel

Ouvrez et regardez la couronne de pollen autour du couvain, et les cadres de rive. Une colonie qui n'a plus de pollen stocké mi-août est en danger, même si elle est lourde. C'est le signal d'alerte le plus précoce et le plus négligé.

Si le pollen manque et que l'environnement n'en fournit plus, il n'y a que deux réponses sérieuses : déplacer la colonie vers un secteur pourvu, ou apporter du pollen (cadre de pollen prélevé sur une colonie excédentaire et saine, ou aliment protéiné — sous réserve, pour les ruchers certifiés, de sa conformité au cahier des charges bio).

Bonne nouvelle locale : le lierre fleurit fin septembre-octobre et fournit à la fois nectar et pollen. Il pousse dans les haies, les vieux murs, les chênes — pas dans la pinède brûlée. Un emplacement de repli qui donne accès au lierre vaut beaucoup, cet automne.

Ne pas décaler le traitement varroa

C'est l'erreur que la crise va provoquer chez beaucoup : un rucher inaccessible, un déplacement en urgence, et le traitement d'été qui glisse de trois semaines. Il ne se rattrape pas. Le traitement qui suit la dernière récolte est celui qui protège précisément les abeilles d'hiver dont il est question plus haut.

Deux aggravations propres à la situation :

- La ré infestation : Des colonies qui s'effondrent aux alentours, des ruchers entassés sur les zones épargnées, du pillage : les varroas circulent. Traiter tout le rucher en même temps, et se parler entre voisins apiculteurs.
- La concentration : En disette, le couvain se réduit — la même charge de varroas se reporte sur moins de cellules. Le taux d'infestation par abeille monte alors même que la colonie décroît.

Comptez avant de traiter (lange graissé sur 7 jours, ou comptage au sucre glace). Au-delà de 3 varroas pour 100 abeilles en fin d'été, la colonie est en danger pour l'hiver.

Nourrir les colonies

Un sirop n'est utile que si les abeilles ont le temps et la chaleur de l'operculer. Passé la mi-octobre en Gironde, un apport arrive trop tard : il reste liquide, fermente, et donne de la dysenterie au lieu de réserves. La décision de nourrir se prend au plus tôt dans la préparation à l'hivernage.

- Sirop lourd (environ deux parts de sucre pour une d'eau) : plus vite stocké, moins coûteux en énergie pour la colonie qu'un sirop léger.
- Nourrir le soir, au nourrisseur couvre-cadres, sans débordement.
- Nourrir tout le rucher en même temps — un seul nourrisseur ouvert dans un rucher en disette, c'est le départ du pillage.
- Ne jamais nourrir avec du miel d'origine inconnue : c'est la voie royale de la loque américaine. Le miel de récupération d'un rucher sinistré voisin ne se donne pas aux abeilles.

Se garder du pillage

Zone en disette + ruchers concentrés sur ce qui reste = pillage quasi certain. Il tue les colonies faibles en quelques jours et diffuse maladies et varroas dans tout le rucher.

Réduisez les entrées (fortement sur les colonies faibles et les nucléi), ne laissez traîner aucun cadre ni hausse, ne travaillez pas les ruches ouvertes en pleine journée sans nécessité, et nettoyez les coulures.

Bon hivernage à toutes et à tous,

Pierre Verger.

Fabriquer une nasse coréenne contre le frelon asiatique

Face à la pression de prédation exercée par le frelon asiatique (Vespa velutina) devant nos colonies, la nasse coréenne constitue un dispositif mécanique destiné à capturer de façon sélective et faire diminuer fortement la prédation du frelon sur le rucher.

Son fonctionnement repose sur la base du système de nasse utilisée pour le piégeage de bon nombre de chasseur depuis la nuit des temps. Sa conception, à faible coût, ne nécessite ni alimentation électrique ni système complexe et peut être réalisée avec des matériaux facilement disponibles dans les commerces de détails.

Ce tutoriel détaille pas à pas la fabrication de cette nasse : dimensions, choix du grillage, réalisation des entrées, assemblage et mise en place au rucher, afin d'obtenir un dispositif robuste, réutilisable et adapté à n'importe quel bricoleur

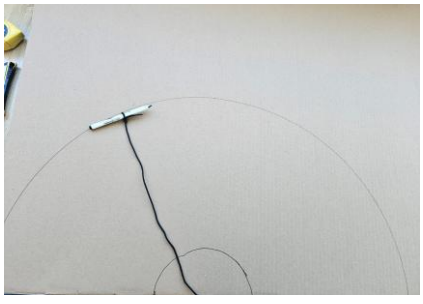
Matériel

- Grillage à mailles carrées d'environ 6 × 6 mm : rouleau de 5m X 50cm que l'on trouve dans n'importe quel magasin de bricolage
- Colliers de serrage (Serflex)
- Pince coupante, pince plate, marqueur et mètre.
- Carton d'au moins 80 × 40 cm pour réaliser le gabarit.
- Gants de protection : les fils de grillage découpés sont très coupants.
- 2 grilles à Reine
- 1 à 2 hausses avec cadres de cire bâtis

1. Tracer le gabarit du cône

Sur un carton, tracez à l'aide d'un bout de ficelle depuis un même centre un demi-cercle extérieur de 40 cm de rayon et un demi-cercle intérieur de 5 cm de rayon.

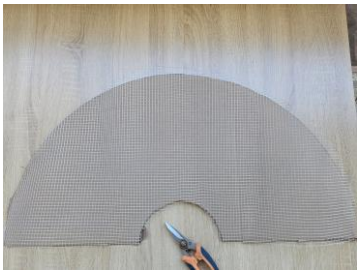
Découpez la demi-couronne obtenue, elle servira de patron pour reporter la forme sur le grillage.



2. Découper et former le cône

Reportez le gabarit sur le grillage puis découpez. N'oubliez pas d'utiliser une paire de gants pour vous protéger.

Rapprochez les deux côtés droits et faites-les se chevaucher jusqu'à obtenir une base d'environ 40 cm de diamètre. Ligaturez solidement la jonction à l'aide des colliers de serrage.





3. Découper le corps

Découpez un rectangle de grillage de 125 cm de longueur sur 1m de hauteur. (les 1m permettent d'éviter d'avoir à recouper encore le grillage, le format peu être adapté à 125cm X 50 cm si votre grillage est plus petit)

Roulez-le pour former le corps cylindrique de la nasse.



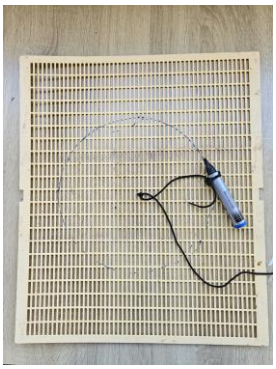


4. Assembler cône et cylindre

Présentez le cône dans le corps cylindrique puis ligaturez tout le pourtour a l'aide des colliers de serrage. La jonction doit être continue : ne laissez pas d'espace permettant au frelon de ressortir latéralement.

5. Découpe de la grille à reine socle

Découper un cercle de 15cm environ au centre d'une grille à reine permettant l'accès aux frelons par le bas de la nasse




6. Assembler la Nasse à la grille à reine

Positionner l'assemblage Cône + Cylindre au centre de la grille a reine. Ligaturer le tout avec les colliers de serrage.




6. Fabriquer le toit

Fermez le dessus avec une grille à reine posée sur le dessus et ligaturée à l'aide de collier de serrage.

Vous devrez couper ces colliers de serrage pour pouvoir vider la nasse ponctuellement.




7. Installer la nasse

La nasse doit être positionnée sur une hausse avec des cadres de cire bâtis pour plus d'efficacité.

Le principe est que le frelon attiré par l'odeur de cire et de propolis pénètre la partie basse, remonte vers la lumière, traverse l'ouverture du cône et pénètre dans le grand volume grillagé pour se retrouver emprisonné.

Stabilisez soigneusement l'ensemble contre le vent en la fixant avec des portes d'entrée de ruchette vissées de chaque coté de la hausse.

La nasse peut également, en fonction de la saison de piégeage, être alimentée par une source de protéine posée à la base du cône (pâté pour chat/chien, crevette, viande crue...)

Dimensions à retenir

- Mailles : environ 6 × 6 mm
- Grand rayon du gabarit : 40 cm
- Petit rayon : 5 cm
- Base du cône : environ 39-40 cm de diamètre
- Corps : 125 × 100 cm avant roulage

Sécurité et Conseils

Surveillez régulièrement le dispositif et évitez autant que possible les captures d'espèces non ciblées.

Certains frelons plus petits arriveront certainement a s'échapper, une maille de 5mm serait plus efficace mais cette taille est plus compliquée à trouver dans le commerce.

Le Frelon attire le frelon, plus il y a de frelons dans la nasse, plus ces derniers attirent leurs congénères. Vous pouvez utiliser la flamme d'un chalumeau pour tuer les derniers frelons actifs et vider la nasse dès qu'elle devient trop pleine. Manipulez le grillage avec des gants.

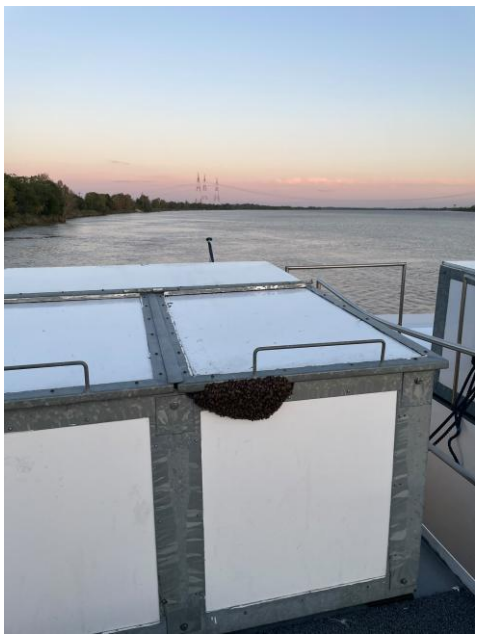


Geoffroy PUEL.

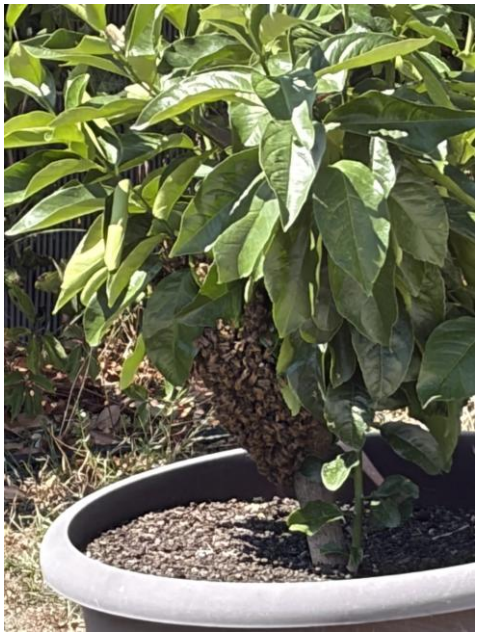
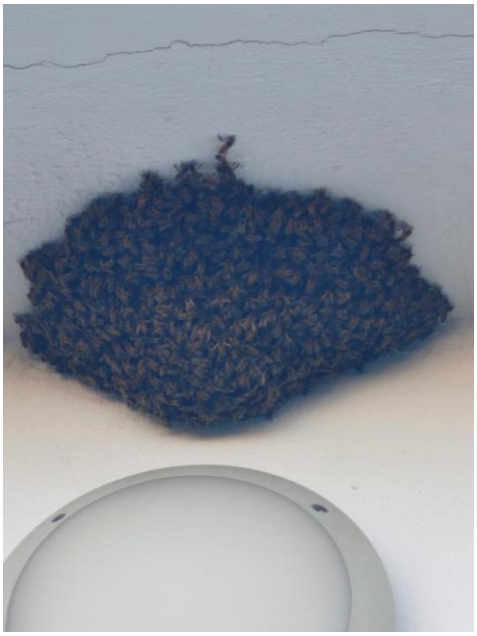
Source du montage : tutoriel vidéo YouTube de Fred Soulat consacré à la fabrication détaillée d'une nasse à frelons asiatiques.

Réseau des cueilleurs

Un grand merci et un grand bravo à tous les cueilleurs d'essaims 2026

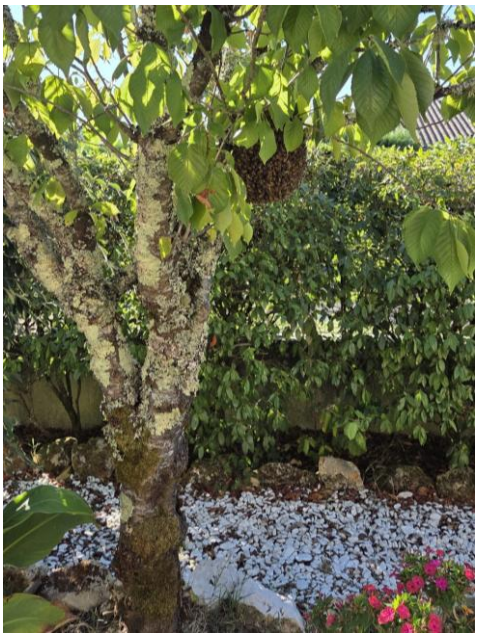
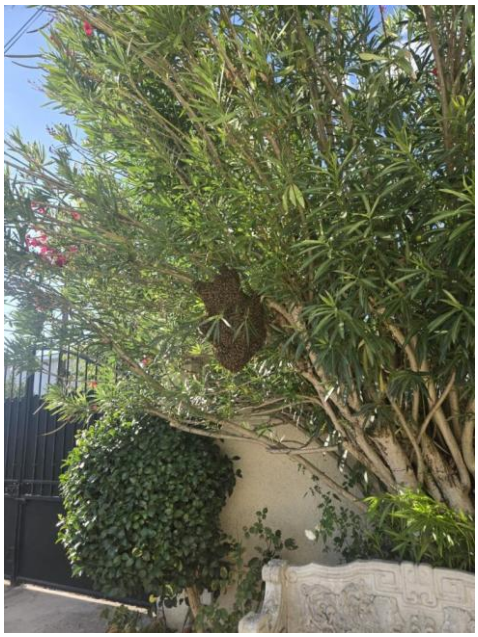







Cette année le réseau des cueilleurs d'essaims du SAG a réuni près de 100 membres sur le groupe Whatsapp dédié. Rendez-vous l'année prochaine !





RECHERCHE APICULTEURS PARTENAIRES POUR ANIMATIONS

Le Syndicat Apicole de la Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc Bordelais sont fréquemment sollicités par différents acteurs public/privé pour animer des événements, formations, présentations....

Nous avons à cœur d'intervenir à Cestas et sur la communauté de commune du fait de notre relation avec les équipes de la mairie et compte tenu du partenariat qui nous lie, mais il est impossible pour l'équipe de bénévoles de répondre à toutes les sollicitations.

De plus, certaines sollicitations engendrent la facturation de la prestation et nous préfèrerions que ces activités bénéficient à nos adhérents, acteurs de la filière.

Aussi, si vous êtes équipés pour recevoir du public, animer des formations, organiser des événements en lien avec l'apiculture et les produits de la ruche, faites vous connaitre par un email sur contact@sag33.com ou directement sur le formulaire du site.

COURRIER DES ADHÉRENTS

- Vous souhaitez décrire une observation, une pratique apicole, un comportement,
- Vous souhaitez présenter du matériel, des expérimentations
- Vous avez des questions sur vos pratiques, des questions d'ordre général sur l'apiculture,...

Tous les prétextes apicoles sont bons, alors n'hésitez pas ! Envoyez-nous toutes vos contributions sur le formulaire : https://sag33.com/contact/ ou par mail à contact@sag33.com

Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier les courriers qui ne seraient pas en lien avec l'apiculture ou qui ne rentreraient pas dans la ligne éditoriale du Bulletin.

PETITES ANNONCES

Vous vendez, louez, donnez, échangez ? Cette section est la vôtre. Envoyez texte et photo à contact@sag33.com – la parution est gratuite pour les adhérents.

À vendre – lot de matériel Langstroth

- 2 ruches complètes avec cadres
- 1 ruchette avec cadres
- 2 grilles à reine
- 1 plaque chasse-abeilles

Intéressé ? Faites une offre : je suis à l'écoute d'une proposition. Contactez Patrick – 06 14 28 31 11




Api DISTRIBUTION
Quand le bon matériel fait la différence au rucher
Ruches – Équipement – Miellerie – Produits de la ruche
www.apidistribution.fr
Rendez-vous dans nos magasins à Bordeaux, Pau, Agen et dans notre réseau de revendeurs en France !